

**ARRETE DAJI/2024/DS/031**  
**portant délégation de signature**

à

**Monsieur Franck ESMENARD**  
Directeur du Pôle « Système d'impression »  
**Direction d'Exploitation du Patrimoine**  
**Immobilier et de la Logistique (DEPIL)**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

**Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,  
**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

**ARRETE**

**Article 1**

**Monsieur Franck ESMENARD**, Directeur du Pôle « Système d'impression » de la Direction d'Exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique (DEPIL), reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire, lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de la DEPIL (Pôle SI) et dans la limite de 5000 € HT par opération.

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté précédemment consenti au même délégataire.

**Article 3**

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent DAJI/2020/SIGNATURE/N°99 en date du 6 janvier 2020.

**Article 4**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés à la Direction d'Exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique (DEPIL) en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

**Article 5**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 2 février 2024

Le délégant

  
**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

Publié le : **05 FEV. 2024**

Transmis au Recteur le : **05 FEV. 2024**